



Comment déclarer aux impôts mes revenus de contrats de forage

Par **fortage54**, le **24/12/2011** à **14:59**

Bonjour

Je suis propriétaire d'une carrière calcaire exploitée par une sté.

Un contrat de forage a été signé chez le notaire avec cette sté en 2008

Depuis 2 années consécutives j'ai reçu 2 chèques que j'ai fait figurer dans ma déclaration d'impôts (revenus micro foncier)

Ces chèques ont été reçu sans aucune explication ni courrier d'accompagnement.

1/Puis je exiger en tant que proprietaire un détails de l'exploitaion de l'année ou du moins à quoi correspond mon revenu??

2/ Ces sommes sont elles réellement imposables et dans quelles mesures? Sur quel volet?

N'ayant jamais eu de conseil sur le sujet je vous remercie de vos réponses par avance

Trés cordialement

LF

Par **sebu**, le **27/06/2013** à **15:58**

Bonjour, avez vous trouvé des informations concretes concernant la declaration de revenus?
Seb

Par **Lepiare**, le **12/09/2013** à **16:37**

Les revenus d'un contrat de forage sont des revenus fonciers imposables et déclarables sur le formulaire n°2044 "revenus fonciers" avec un abattement spécial de 40 %